

Le budget de 2009

PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

Initiatives intéressant le secteur
des minéraux et des métaux



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada 

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2009

N° de catalogue : M37-55/2009F-PDF

ISBN : 978-1-100-91903-4

Un nombre restreint d'exemplaires de cette publication
est disponible gratuitement auprès du :

Secteur des minéraux et des métaux
Ressources naturelles Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0E4

Téléphone : 613-947-6580

Télécopieur : 613-996-0915

Courriel : info-smm@nrcan-rncan.gc.ca

Légende



Plan d'action économique



**Pertinence pour le secteur des minéraux
et des métaux**



Ministère responsable – coordonnées

Le budget de 2009 – Plan d'action économique du Canada – Initiatives intéressant le secteur des minéraux et des métaux

- ✦ Après plusieurs années de forte croissance, le monde est aux prises avec la pire crise économique survenue depuis des générations. Les économies de nos principaux partenaires commerciaux ont fortement chuté, ce qui a eu des répercussions sur les exportations et sur l'activité économique du Canada.
- ✦ À cet égard, le gouvernement du Canada, dans son budget de 2009, a mis en place des mesures importantes afin d'aider à faire face aux défis actuels et à renforcer la croissance et la prospérité à long terme.
- ✦ Le Plan d'action économique du Canada consacrera environ 40 milliards de dollars au cours des deux prochaines années pour répondre aux difficultés actuelles, stimuler l'économie et offrir un répit aux Canadiens.
- ✦ Le secteur des minéraux et des métaux du Canada peut se prévaloir des nombreuses initiatives du Plan d'action pour se protéger contre le déclin économique actuel et se positionner en prévision de la reprise mondiale et d'une demande accrue pour les produits minéraux de base. Le présent document fournit une brève description des initiatives susceptibles d'aider le secteur des minéraux et des métaux à faire face aux défis à court terme actuels.



MESURES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS

La crise économique mondiale crée des difficultés particulières pour plusieurs secteurs importants et pour les collectivités qui comptent sur eux.

Le gouvernement s'emploie à venir en aide aux secteurs, aux régions et aux collectivités les plus durement touchés du Canada pendant leur adaptation difficile à l'évolution de l'économie mondiale.



Prolongation du crédit d'impôt pour l'exploration minière

En raison de la situation économique mondiale et de l'importance du rôle du secteur minier au Canada, le budget de 2009 prolonge d'un an, jusqu'au 31 mars 2010, le crédit d'impôt pour l'exploration minière. De plus, la règle du retour en arrière permet que les fonds accumulés à l'aide du crédit en 2010, par exemple, puissent être utilisés pour financer les activités d'exploration admissibles jusqu'à la fin de 2011.



Admissibilité

Tous les Canadiens peuvent investir dans des actions accréditives émises pour financer l'exploration minière.



Le crédit d'impôt temporaire pour l'exploration minière de 15 % aide les entreprises à recueillir des capitaux pour l'exploration minière en offrant une mesure incitative aux personnes qui investissent dans des actions accréditives émises pour financer l'exploration minière.

La prolongation du crédit facilitera aussi l'adaptation aux nouvelles conditions influant sur le prix des matières de base.



L'Agence du revenu du Canada administrera la prolongation du crédit.



Fonds d'adaptation des collectivités

Le budget de 2009 accorde 1 milliard de dollars sur deux ans à un Fonds d'adaptation des collectivités afin d'aider à atténuer les effets à court terme de la restructuration des collectivités. Un montant de base de 10 millions de dollars sera accordé à chaque province, le reste du financement étant accordé au prorata de la population. Le fonds appuiera des activités comme des projets en sciences et en technologie, des plans de transition pour les collectivités en vue de stimuler le développement économique et d'autres mesures qui favorisent la diversification économique.

Le fonds vise à aider les collectivités touchées par le ralentissement économique, y compris les collectivités dépendantes des ressources qui sont confrontées à une baisse de la demande et des prix des ressources naturelles.

La préférence sera accordée aux projets qui peuvent démarrer rapidement, créer immédiatement des emplois, tirer profit des accords de partenariat déjà en place et générer des retombées écologiques ou économiques à long terme.

Admissibilité

Les détails concernant la présentation des demandes et les échéanciers d'accès aux fonds seront divulgués par les ministères fédéraux et les organismes de développement régional responsables de l'administration du Fonds d'adaptation des collectivités.

Les demandes relatives au programme du FAC sont maintenant acceptées.

Les entités pouvant faire une demande de financement au FAC sont, entre autres : les organismes à but non lucratif; les entreprises commerciales (constituées en personne morale, à propriétaire unique, partenariats ou autres entreprises légalement constituées); les établissements d'enseignement postsecondaire; les coopératives;

les bandes indiennes; les ministères, organismes et sociétés d'État de gouvernements provinciaux; les administrations municipales et les organismes qu'elles ont créés.



Plusieurs collectivités minières pourraient se prévaloir des fonds disponibles pour améliorer leur développement économique et investir dans des initiatives de science et technologie.

Des activités de reboisement, des investissements dans le matériel et l'outillage, la démonstration de nouvelles technologies minières et des initiatives pour améliorer l'accès des produits aux marchés figurent parmi les projets qui pourraient être financés.



Les fonds seront distribués à l'échelle nationale par l'entremise des organismes de développement économique régional; des mesures temporaires ont été adoptées en attendant la mise en place du nouvel organisme de développement du Sud ontarien.

Diversification de l'économie de l'Ouest

Site Web : www.wd.gc.ca

Ouest canadien : 1-888-338-9378

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Site Web : www.acoa-apeca.gc.ca

Canada atlantique : 1-800-561-7862

Développement économique du Canada pour les régions du Québec

Site Web : www.dec-ced.gc.ca

Québec : 1-866-385-6412

Industrie Canada

Site Web : www.ic.gc.ca/eic

Ontario : 1-888-670-6643

Affaires indiennes et du Nord Canada

Site Web : www.inac.gc.ca

Yukon : 1-800-661-0451

T.N.-O. : 1-866-669-2620

Nunavut : 1-867-975-4537

AMÉLIORER L'ACCÈS AU FINANCEMENT

Le gouvernement a pris de nombreuses mesures importantes et efficaces pour atténuer l'incidence de la crise mondiale du crédit sur les institutions financières canadiennes, afin que celles-ci puissent continuer d'offrir l'accès au financement aux entreprises et aux consommateurs canadiens.



Souplesse accrue et ressources additionnelles pour les sociétés d'État à vocation financière

Le gouvernement fédéral a augmenté les ressources et la marge de manœuvre d'Exportation et développement Canada (EDC) et de la Banque de développement du Canada (BDC) pour leur permettre d'accorder davantage de financement aux entreprises canadiennes viables.

Le budget de 2009 hausse le plafond de capital d'EDC et de la BDC de 1,5 milliard de dollars chacune. Le budget augmente également les plafonds d'emprunt d'EDC.

Le budget de 2009 a aussi fait passer à 45 milliards la limite des passifs éventuels d'EDC. Celle-ci pourra ainsi accroître et améliorer ses programmes de garanties et d'assurances. Le gouvernement haussera en outre la limite du Compte du Canada, qui passera de 13 milliards à 20 milliards.

Le gouvernement autorisera temporairement EDC à appuyer les activités de financement sur le marché intérieur, notamment dans le domaine de l'assurance des comptes clients. Ainsi, EDC pourra combler des lacunes et exercer une activité complémentaire à celle des autres sociétés d'État, des institutions financières et des assureurs sur le marché intérieur.

Admissibilité

Les bénéficiaires admissibles comprennent les entreprises canadiennes solvables qui éprouvent de la difficulté à obtenir un accès adéquat au financement, parce que leur limite de crédit a été réduite ou parce que leurs sources traditionnelles de financement ne sont plus disponibles.



Meilleure position pour appuyer les entreprises – EDC et la BDC sont maintenant mieux en mesure d'aider à résoudre les difficultés auxquelles font face de nombreuses entreprises au Canada, y compris les sociétés d'exploration et d'exploitation minière.

Aider à répondre au resserrement du crédit – Les sociétés d'exploration et d'exploitation minière qui ont vu leur accès au crédit restreint pourraient bénéficier de la nouvelle disponibilité des sources de financement et des garanties de prêts d'EDC et de la BDC pour surmonter les défis à court terme.



EDC et la BDC sont des sociétés d'État dont le mandat est d'aider les entreprises canadiennes dans toutes les phases du cycle économique.

EDC offre du financement commercial et des services de gestion du risque aux exportateurs et aux investisseurs canadiens.

La BDC offre un financement hautement personnalisé et souple aux entreprises canadiennes, avec un accent particulier sur les petites et moyennes entreprises.

Exportation et développement Canada
Site Web : www.edc.ca

Banque de développement du Canada
Site Web : www.bdc.ca



Programme de crédit aux entreprises

Avec les institutions financières du secteur privé, EDC et la BDC fourniront au moins 5 milliards de dollars de prêts additionnels et d'autres mesures de soutien et d'amélioration du crédit, aux taux du marché, aux entreprises dotées de modèles opérationnels viables dont l'accès au crédit est limité.

Admissibilité

Les bénéficiaires admissibles comprennent les entreprises canadiennes solvables qui éprouvent de la difficulté à obtenir un accès adéquat au crédit, parce que leur limite de crédit a été réduite ou parce que leurs sources traditionnelles de financement ne sont plus disponibles.

Ce programme améliorera l'accès au financement en améliorant la coopération entre les institutions financières privées, EDC et la BDC.



En prévoyant une collaboration étroite avec les institutions financières du secteur privé, ce programme comblera les lacunes d'accès au marché et incitera ces institutions à accorder des prêts lorsque la participation mixte facilite leur intervention.



Exportation et développement Canada
Site Web : www.edc.ca

Banque de développement du Canada
Site Web : www.bdc.ca



Programme de financement des petites entreprises du Canada

Le budget augmente le montant maximum du prêt que peut obtenir une petite entreprise en vertu du Programme de financement des petites entreprises du Canada pour les prêts consentis après le 31 mars 2009. Le plafond passera de 250 000 \$ à 350 000 \$, et à 500 000 \$ pour les prêts relatifs à l'acquisition d'immobilisations. En vertu du programme, le gouvernement garantit 85 % de la perte en cas de défaut d'un prêt enregistré consenti par une institution admissible à une entreprise qualifiée.

Admissibilité

Les bénéficiaires admissibles comprennent les PME à but lucratif au Canada, avec des revenus annuels bruts de 5 millions de dollars ou moins.

En vertu du Programme, une PME doit demander un prêt à l'institution financière (banque, caisse populaire, etc.) de son choix. Si le prêt est accordé par l'institution financière, celle-ci peut enregistrer le prêt auprès du Programme et le gouvernement fédéral remboursera 85 % des pertes du prêteur en cas de défaut.



Le Programme de financement des petites entreprises du Canada veut augmenter la disponibilité du financement pour l'établissement, l'expansion, la modernisation et l'amélioration des petites entreprises, en encourageant les institutions financières à accorder des prêts aux PME.

Le Programme est ouvert à toutes les entreprises qui satisfont aux critères d'admissibilité, y compris les sociétés d'exploration et d'exploitation minière.

Les objectifs du Programme sont : i) d'aider les jeunes entreprises à démarrer et les entreprises établies à apporter des améliorations et à prendre de l'expansion; ii) de faciliter l'accès à des prêts que les petites entreprises n'obtiendraient pas autrement; iii) de stimuler l'activité économique et de créer des emplois pour les Canadiens.



Industrie Canada est responsable de l'administration du Programme. Cependant, les institutions financières ont la responsabilité de prendre les décisions en matière de crédit et d'accorder les prêts.

Industrie Canada

Site Web : www.ic.gc.ca/csbfa

MESURES VISANT À SOUTENIR LES ENTREPRISES

Les petites entreprises sont dynamiques et représentent une source de croissance économique et de création d'emplois. Le budget de 2009 soutient les entreprises par la mise en place d'un régime concurrentiel d'imposition qui encourage les nouveaux investissements, la croissance et la création d'emplois au Canada.



Réduction de l'impôt des sociétés

Le taux d'imposition général des sociétés a été réduit à 19 % au 1^{er} janvier 2009, et poursuivra sa baisse pour atteindre 15 % en 2012.

Admissibilité

Toutes les entreprises qui paient de l'impôt bénéficieront de la baisse de taux.



Diminution de l'impôt des sociétés – Les entreprises canadiennes pourront bénéficier d'impôts moins élevés et consacrer davantage de ressources pour surmonter les défis actuels.



Déduction pour amortissement (DPA)

Le système de DPA détermine la proportion du coût d'une immobilisation que l'entreprise peut déduire chaque année aux fins fiscales. Le budget de 2009 propose d'augmenter temporairement les taux de DPA pour les ordinateurs, la machinerie et l'équipement utilisés dans la fabrication ou la transformation, afin de stimuler l'économie et d'aider les entreprises durant cette période difficile.

Aide à l'investissement des entreprises dans les ordinateurs – Le budget de 2009 propose un taux de DPA temporaire de 100 % pour le matériel et les logiciels informatiques acquis après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2011. De plus, la règle qui limite la DPA à la moitié du montant de la DPA qui pourrait être demandée la première année ne s'appliquera pas dans ce cas.



Prolongation de l'aide au secteur canadien de la fabrication et de la transformation – Le budget de 2009 propose de prolonger l'application temporaire de la déduction pour amortissement accéléré au taux de 50 %, selon la méthode de l'amortissement linéaire, pour les investissements admissibles dans les machines et le matériel de fabrication et de transformation effectués en 2010 et en 2011.

Admissibilité

Toutes les entreprises, dans tous les secteurs, peuvent se prévaloir de ces initiatives.



Les sociétés d'exploration et d'exploitation minière pourront bénéficier de l'augmentation temporaire des taux de DPA sur les ordinateurs, la machinerie et l'équipement pour moderniser leurs activités.

Ces mesures permettront également de créer un climat plus favorable permettant aux entreprises de fabrication et de transformation d'accélérer ou d'augmenter leurs investissements dans la machinerie et l'équipement.



Allégement tarifaire pour les machines et l'équipement

Le budget de 2009 prévoit l'élimination définitive des droits de douane applicables à toute une gamme de machines et de matériel, une mesure qui permettra de réduire les coûts pour les producteurs au Canada.



Admissibilité

Les bénéficiaires admissibles comprennent les entreprises et les producteurs de différents secteurs.



Cette mesure permettra de réduire les coûts des producteurs dans une variété de secteurs, comme la foresterie, l'énergie et

la transformation des minéraux, qui doivent acheter des biens d'équipement spécialisés à l'étranger afin de moderniser leurs activités et d'améliorer leur compétitivité.



Réduction de l'impôt des petites entreprises

Le budget de 2009 propose de faire passer de 400 000 \$ à 500 000 \$ le montant des revenus admissible au taux d'imposition fédéral réduit à 11 % qui est accordé aux petites entreprises.

Admissibilité

Les bénéficiaires admissibles comprennent toutes les PME appartenant à des intérêts canadiens.



L'abaissement du taux d'imposition aidera les PME à conserver une plus grande partie de leurs bénéfices à des fins de réinvestissement et d'expansion, aidant ainsi à créer des emplois et à favoriser la croissance économique au Canada.



Aider les PME à innover

Le budget de 2009 accorde 200 millions de dollars sur deux ans au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada pour permettre l'expansion temporaire de ses initiatives visant les petites et moyennes entreprises. Ainsi, 170 millions permettront de doubler la valeur des contributions accordées aux entreprises dans le cadre du programme, et 30 millions aideront les entreprises à engager plus de 1 000 nouveaux diplômés de niveau postsecondaire, notamment dans le domaine des affaires, en vue de mettre en œuvre des procédés et des stratégies commerciales plus efficaces et de mettre au point des produits et des services novateurs que les entreprises peuvent mettre en marché.

Admissibilité

Les bénéficiaires admissibles comprennent les petites et moyennes entreprises.



Par l'entremise du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, les entreprises canadiennes, y compris les sociétés d'exploration et d'exploitation minière, pourraient bénéficier de conseils techniques et commerciaux et de services de réseautage. Le Programme offre également aux entreprises une aide financière à l'embauche de jeunes diplômés des collèges et universités pendant une période pouvant aller jusqu'à un an, pour travailler à des stratégies d'affaires novatrices ou à des projets de technologie.



Conseil national de recherches du Canada
Site Web : www.nrc-cnrc.gc.ca

Programme d'aide à la recherche industrielle
Site Web : http://irap-pari.nrc-cnrc.gc.ca/main_f.html

MESURES POUR AIDER LES CANADIENS ET STIMULER LES DÉPENSES

Les effets d'une récession économique mondiale qui s'intensifie ont commencé à frapper les travailleurs – surtout ceux de secteurs plus vulnérables – et leurs familles.

Afin de s'attaquer à ces problèmes, le budget de 2009 prévoit des mesures énergiques pour encourager les travailleurs canadiens à acquérir les compétences et l'expertise qui leur permettront de tirer profit des nouvelles possibilités qui souffriront à eux lors de la reprise économique.

La **Stratégie canadienne en matière de compétences et de transition** accorde des fonds de 8,3 milliards de dollars pour faciliter la réalisation d'initiatives conçues pour aider les Canadiens à passer à travers la crise économique et à leur fournir la formation nécessaire pour parvenir à la prospérité dans la conjoncture économique de demain.



Autochtones

Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones –
Le budget de 2009 investit 100 millions de dollars de plus sur trois



ans dans le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA). Le PCEA facilite les partenariats avec les organismes Autochtones, le secteur privé, et les provinces et les territoires pour que les Autochtones puissent

acquérir les compétences et la formation professionnelle qui mènent à l'obtention d'un emploi durable.

Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones (FISCFA) – Le budget de 2009 investit 75 millions de dollars dans ce fonds d'une durée de deux ans. Il appuiera des initiatives ciblées et à court terme conçues pour aider les Autochtones à suivre la formation dont ils ont besoin pour profiter de possibilités d'emplois.

Admissibilité

Les bénéficiaires admissibles comprennent les organisations incorporées sans but lucratif (partenariats) comprenant au moins des organisations Autochtones et un, ou des, grand(s) employeur(s). Les partenariats ont la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer des activités de formation à l'emploi pour les Autochtones.

Les projets financés par le FISCFA seront choisis au moyen d'un processus de demande. Ces projets permettront de trouver et de mettre en œuvre des initiatives conçues pour aider les Autochtones à acquérir les compétences précises dont ils ont besoin pour tirer parti des possibilités économiques.



Ces programmes aident les Autochtones à tirer profit des possibilités économiques, y compris dans le secteur de l'exploration et l'exploitation minière.

Le PCEA a contribué dans le passé à soutenir les grands projets d'exploitation minière en facilitant l'emploi des Autochtones et continuera de le faire. Ce programme nécessite un partenariat entre

un employeur, une organisation autochtone, et la participation de la province ou du territoire concerné, et un plan de formation qui créera la création d'au moins 50 emplois durables.

Le FISCFA aide les sociétés d'exploration, les petites sociétés d'exploitation minière et les autres entreprises à embaucher des Autochtones. Une entente de partenariat entre la société d'exploration ou d'exploitation minière et un titulaire d'Entente sur le développement des ressources humaines Autochtones est requise. Les fonds sont remis à l'organisation autochtone afin de lui permettre d'offrir une formation conduisant directement à un emploi avec la société.



Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Site Web : www.hrsdc.gc.ca



Augmentation des prestations pour les travailleurs canadiens

Assurance-emploi et prolongation de prestations – Ce programme offre temporairement à l'échelle du pays cinq semaines supplémentaires de prestations d'assurance-emploi auparavant offertes dans le cadre d'un projet pilote dans des régions spécifiques ayant un taux de chômage élevé. En plus, la durée maximale des prestations d'assurance-emploi dans les zones de chômage élevé est passée de 45 à 50 semaines.

Travailleurs de longue date – Le gouvernement fédéral mettra en œuvre deux nouvelles mesures visant à aider les travailleurs de longue date à mettre à jour leurs compétences et à en acquérir de nouvelles. D'une part, on accordera des prestations régulières d'assurance-emploi aux travailleurs admissibles qui participent à une formation à long terme. D'autre part, on donnera accès plus tôt aux prestations d'assurance-emploi aux travailleurs admissibles qui investissent dans leur propre formation en se servant d'une partie ou de la totalité de leur indemnité de départ.

Accords de travail partagé – Prolonger, sur les deux prochaines années, les accords de travail partagé de 14 semaines additionnelles, jusqu'à un maximum de 52 semaines, et augmenter l'accès au travail partagé par l'entremise de critères d'admissibilité plus souples et en simplifiant les procédures pour les employeurs, pour éviter les

mises à pied; les travailleurs admissibles qui acceptent un horaire de travail réduit pendant la période de rétablissement de leur employeur reçoivent alors des prestations d'assurance-emploi.

Prolonger le Programme de protection des salariés (PPS) – Élargir en permanence la protection offerte aux travailleurs par l'entremise du PPS pour qu'elle comprenne les indemnités de départ et de cessation d'emploi, sous réserve du plafond actuel de quatre semaines de rémunération assurable.



Actuellement, le PPS prévoit le versement rapide et garanti aux travailleurs admissibles des salaires et congés annuels non payés par un employeur en faillite, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à quatre semaines de la rémunération assurable maximale aux termes de la *Loi sur l'assurance-emploi* (d'un montant actuel de 3 254 \$).

Admissibilité

Les bénéficiaires admissibles comprennent les travailleurs touchés par le ralentissement économique. Le programme d'AE et d'autres programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux offrent une large gamme de mesures d'aide financière afin d'aider les travailleurs et leur famille dans les périodes difficiles.



Ces mesures offrent un soutien additionnel du revenu aux Canadiens sans emploi qui auraient autrement épuisé leurs prestations pour passer à travers la période de ralentissement économique.

Les accords de travail partagé pourraient aider à diminuer les mises à pied dans le secteur minier et à maintenir un effectif productif en prévision de la reprise.

Le financement offert aux travailleurs de longue date aidera jusqu'à 40 000 personnes à bénéficier de cette mesure.



Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Site Web : www.hrsdc.gc.ca



Augmentation de la disponibilité de la formation

Ententes sur le développement du marché du travail – Le gouvernement fédéral investit 1 milliard de dollars supplémentaire sur une période de deux ans dans les ententes sur le développement du marché du travail conclues avec les provinces et les territoires. Cette mesure permettra de répondre à la demande accrue de programmes sur le marché du travail et de formation en raison du chômage accru, en fournissant une formation aux personnes admissibles aux prestations de l'assurance-emploi.

Fonds de transition et de formation stratégique – Le gouvernement fédéral investit la somme de 500 millions de dollars dans le Fonds de transition et de formation stratégique (FTFS), qui s'échelonne sur deux ans. Cet argent servira à appuyer les initiatives provinciales et territoriales qui visent à aider les travailleurs à se recycler pour garder leur emploi ou pour trouver un nouveau travail dans les collectivités et les secteurs touchés par les difficultés économiques actuelles. Il permettra également de garantir que les travailleurs affectés par la crise pourront participer aux activités de formation et d'aide à l'emploi dont ils ont besoin en ces temps plus difficiles.

Initiative ciblée pour les travailleurs âgés – Les travailleurs âgés des collectivités vulnérables sont confrontés à des difficultés qui leur sont propres quand vient le temps de chercher un emploi. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a prévu dans le budget de 2008 un investissement additionnel de 90 millions de dollars sur trois ans afin de prolonger l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA) jusqu'en mars 2012. Pour mieux soutenir ces travailleurs et leurs familles, le budget de 2009 prévoit l'affectation de 60 millions de dollars additionnels sur trois ans à l'ICTA, ce qui porte le financement du programme à 50 millions par année. Cette initiative aidera les travailleurs âgés en chômage dans les collectivités où le taux de chômage se maintient à un niveau élevé et/ou qui dépend étroitement d'une industrie ou d'un employeur unique touchés par des mesures de réduction des effectifs.

Admissibilité

Ententes sur le développement du marché du travail – Ce financement de deux ans permettra à 100 000 autres Canadiens admissibles à l'assurance-emploi de recevoir de la formation et des mesures de soutien au cours des deux prochaines années.

Fonds de transition et de formation stratégique – L'appui sera accordé aux personnes admissibles ou non admissibles à l'assurance-emploi. Jusqu'à 50 000 travailleurs devraient bien bénéficier de ce fonds.

Initiative ciblée pour les travailleurs âgés – Ce programme est une initiative à frais partagés entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires. Les provinces et territoires participants seront responsables de la programmation ciblée et du financement des projets. Toutes les régions métropolitaines de recensement qui comptent une population inférieure à 250 000 habitants sont admissibles à l'ICTA. Le programme sera destiné aux travailleurs de 55 à 64 ans qui ont perdu leur emploi; sont légalement autorisés à travailler au Canada; sont dépourvus des compétences nécessaires à leur intégration fructueuse dans un nouvel emploi; et vivent dans une collectivité admissible.



Les mesures, qui augmentent la disponibilité de formation, aideront les travailleurs du secteur minier et du secteur d'exploitation à passer à travers la période de ralentissement économique, en leur permettant d'améliorer leurs compétences et de se donner un avantage à long terme.



Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Site Web : www.hrsdc.gc.ca



